

St -Félix de Valois  
Le 30 mai 2007

Mémoire

Sujet ; élargissement de la 131.

À l'attention de : Mlle ANNE LYNE BOUTIN

Nous aimerions vous faire part de nos appréhensions vis-à-vis l'élargissement de la 131.

Selon les derniers développement depuis un ans , nous avons pris connaissance du plan , et on viendrais nous prendre à l'avant de notre terrain environs 54 pieds et à l'arrière de notre terrain environs 60 pieds et de créer sur notre terrain une voie de desserte à l'arrière , et il n' y auras plus de possibilité d'entré par l'avant de notre terrain à cause du terre-plein central de ciment de 3 pieds de haut ,de ce fait nous devons entrer par le côté du terrain où se situe aujourd'hui un garage et une piscine ou par l'arrière de la nouvelle rue de desserte , dans les deux cas notre entré serait à l'arrière de notre maison pas très conforme.

Tous ces modifications et la perte de terrain ( zoné commerciale ) aura pour conséquence une dévaluation et une perte monétaire dans l'éventualité d'une future vente pour installer un commerce.

À l'avant de notre maison il y a notre champs d'épuration et il ne me resterait approximativement qu'une quinzaine de pieds ce qui n' est pas suffisant pour un champs d'épurations.

Où donc notre déneigeuse de chemin public enverras sa neige cet hiver à plus ou moins 70 kilomètre heure ??? dans mon salon.

Donc nous aurions une route à 5 voies à l'avant avec un mur de béton et une voie de transition à gauche de la maison et une desserte à l'arrière, tout cela avec un impact sonore que vous avez qualifier de moyen permettez moi d'en douter. D'autre pars la ferme à l'avant de notre demeure est gérer par mon époux et il doit pouvoir y avoir accès rapidement pour divers raisons...alarme etc. Tout cela sans être obliger de faire un détour de 3 a 4 kilomètes.

Nous aimerions vous faire part de nos suggestion qui sont les suivantes si le parapet de ciment n'existait pas , il pourrait être remplacer par une voie de virage à gauche ce qui annulerait la voie de desserte arrière et beaucoup moins de désagréments pour nous tous ; mais le fait demeure que le bruit occasionné par une tel élargissement que ce soit une ou l'autre solution ; nous rapprocherait de la route et du bruit donc le déplacement de notre demeure reste une solution inévitable.

Merci,

M.MME. SERGE MEAGHER